



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour les affaires régionales

APPEL D'OFFRES OUVERT

ACCORD CADRE
de petits travaux de CVC et de plomberie pour
les services de l'État et de certains
établissements publics de l'État en région Paca

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

(RC)

RELANCE

cette consultation fait suite à une déclaration sans suite pour insuffisance de concurrence sur certain lot en date du 12/04/2024

commun à tous les lots

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : LE 31/05/2024 à 12H00

Table des matières

1 – introduction.....	3
2 – Périmètre de la consultation.....	3
2.1 – Objet de la consultation.....	3
2.2 – Cadre de la consultation.....	3
2.2.1 – Type de procédure.....	3
2.2.2 – Allotissements, attributaires et montant maximum.....	4
2.2.3 – Forme et étendue du contrat.....	6
2.2.4 – Durée du contrat.....	7
2.2.5 – Option (Variante obligatoire).....	7
2.2.6 – Variantes facultatives.....	7
2.3 – Groupements.....	7
3 – Déroulement de la consultation.....	8
3.1 Information des candidats.....	8
3.1.1 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE).....	8
3.1.2 Modification de détail des documents de la consultation.....	8
3.1.3 Questions – Réponses.....	8
3.2 Candidatures.....	9
3.2.1 Présentation de la candidature.....	9
Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME).....	9
Candidatures DC1 et DC2.....	9
3.2.2 Examen des candidatures.....	11
3.2.1 Précisions concernant le groupement d’opérateurs économiques.....	11
3.2.2 Précisions sur la sous-traitance.....	11
Candidature de la sous-traitance hors DUME.....	12
4 – Offre.....	12
4.1 Présentation de l’offre.....	12
4.2 Délai de validité des offres.....	14
4.3 Examen des offres.....	14
4.4 Critères d’attribution des offres.....	14
7 – Attribution du marché.....	17
8 – Mise au point.....	17
9 – Dépôt des plis.....	18
10 – Juridiction compétente en cas de contentieux.....	19

1 – INTRODUCTION

Les services déconcentrés de l'État dans la région de PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR et certains établissements publics ont décidé de coordonner leurs besoins communs en matière de travaux de bâtiment de CVC (Chauffage, ventilation et climatisation) et de plomberie répondant à un besoin inférieur à 50 000 € hors taxes.

Le représentant du pouvoir adjudicateur chargé de coordonner la passation de l'accord-cadre pour le compte des services déconcentrés de l'État, est M. Le Préfet de la région PACA.

La PFRA (Plate-forme Régionale des Achats) est rattachée au SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales). Elle coordonne les besoins sur ce segment pour le compte des services déconcentrés de l'État et des établissements publics et assure la passation de la procédure de mise en concurrence. Le SGAR, par délégation du Préfet de région,

Le présent accord cadre est interministériel ce qui signifie qu'il est ouvert :

- à tous les services de l'État en région.
- aux établissements publics adhérents.

Les services et établissements publics sont ici mentionnés par le terme « services bénéficiaires »

2 – PÉRIMÈTRE DE LA CONSULTATION

2.1 – Objet de la consultation

Le contrat est conclu sous forme d'un accord cadre interministériel régional à bon de commande multi-attributaires. Il est alloti. Chaque lot est multi-attributaire (plusieurs titulaires par lot)

Il a pour objet les travaux de CVC et de plomberie répondant à un besoin inférieur à 50 000 € HT.

Il donne lieu à l'émission de bons de commande en vertu des articles R 2162-2 et suivants du Code de la commande publique.

Les prestations démarreront à compter de la notification du présent contrat.

2.2 – Cadre de la consultation

2.2.1 – Type de procédure

La procédure de passation de cette consultation est celle de l'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L2124-2 et R 2161-2 et suivants du Code de la commande publique.

2.2.2 – Allotissements, attributaires et montant maximum

Les lots :

Le présent contrat est alloti en 4 lots ventilés selon le tableau ci-dessous.

Le montant maximum de chaque lot est également indiqué dans le tableau.

N°	Intitulés du lot		Nombre maximum d'attributaires	Montant maximum du lot en euros hors taxes
CVC-PLOMBERIE				
4	CVC, Plomberie	13 Arrondissements d'Istres et d'Arles) (annexe 2)	3	5250000
9	CVC, Plomberie	83 (Var)	4	5 250 000
11	CVC, Plomberie	84 (Vaucluse)	3	3 500 000
13	CVC, Plomberie	04/05 (Alpes-de-Haute-Provence et Haute-Alpes)	3	3 500 000

Soumission à plusieurs lots géographiques :

Le personnel technique et les moyens techniques affectés à chaque lot doivent être différents et distincts de celui affecté aux autres lots conformément aux dispositions du CCTP.

Dans le cas où des personnes ou moyens affectés se retrouvent sur plusieurs lots (la même liste dans tous les lots ou une liste de personnes non affectées), les soumissionnaires sont informés que leur offre ne sera retenue que pour les lots pour lesquels ils présentent des moyens humains et techniques suffisants.

Les autres candidatures seront rejetées.

Attribution des lots :

Le candidat peut présenter une offre sur l'ensemble des lots. Cependant une même société, identifiée par son numéro de Siret, ne pourra être attributaire que d'un maximum de trois lots .

Les soumissionnaires doivent impérativement compléter l'ordre de priorité d'attribution des lots concernés dans l'Acte d'engagement (ATTRI1).

Si un candidat est attributaire d'un nombre de lots supérieur à la limite fixée ci-dessus, l'attribution des lots se fera selon son ordre de préférence, indiqué dans l'**Acte d'engagement (ATTRI1) joint au DCE.**

Si pour certains lots, le nombre d'offres conformes déposées est inférieur au nombre d'attributaires prévus pour le lot, les soumissionnaires se verront automatiquement attribués ledit lot, nonobstant les règles de limitation d'attribution des offres.

Attribution des bons de commande :

Les bons de commande sont attribués aux titulaires sans remise en concurrence selon la méthode du tour de rôle (le tour de rôle s'appliquant indépendamment par bénéficiaire et débutant par le titulaire classé en première position de l'attribution des offres du présent accord-cadre).

Le tour de rôle s'applique, pour chaque marché, toutes les 5 commandes avec le même titulaire pour chaque service prescripteur de commande. Après 5 commandes, les 5 commandes suivantes sont attribuées au titulaire suivant selon le classement des offres. La mécanique est répétée successivement jusqu'à ce que tous les titulaires bénéficient de 5 commandes attribuées, suite à quoi le cycle est répété en redémarrant au premier titulaire.

Par ailleurs, l'ordre de priorité des commandes peut également être impacté par :

- le refus circonstancié du titulaire de prendre la demande de travaux, ou non réponse dans les délais
- la perte de priorité ou d'exclusivité prévu à l'article 5.1.2 du CCAP

Dans ces deux cas, la commande attribuée compte dans le roulement pour le titulaire en défaut (refus ou perte d'exclusivité) et pour le titulaire palliatif.

Montant minimum :

L'accord-cadre ne comprend pas de montant minimum.

Montant maximum :

Le montant maximum par lots, indiqué dans le tableau ci-dessus, correspond au triple du montant estimatif mentionné dans l'avis d'appel à la concurrence. Le présent accord-cadre [ou le cas échéant le lot concerné] cessera automatiquement de produire ses effets lorsque ce montant maximum aura été atteint, quelle que soit la durée prévue initialement par l'acheteur.

Chaque service bénéficiaire est tenu de réserver l'exécution des bons de commande qui en découlent aux titulaires de l'accord-cadre, pour toutes les prestations objet de l'accord-cadre et décrites dans le CCTP.

2.2.3 – Forme et étendue du contrat

Il est multi-attributaire (plusieurs titulaires par lot).

Son périmètre est interministériel régional.

Il donne lieu à l'émission de bons de commande en vertu des articles R 2162-1 et suivants du Code de la commande publique.

2.2.4 – Durée du contrat

Plateforme régionale des achats PACA – Accord-cadre de petits travaux de CVC et de plomberie pour les services de l'État et de certains établissements publics de l'État en région Paca
Préfecture de la région PACA – Secrétariat général pour les affaires régionales
Place Félix Baret – 13 282 MARSEILLE Cedex 06
Standard : 04 84 35 40 00 – sgar@paca.pref.gouv.fr

Le contrat est conclu pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois consécutifs à compter de la date de notification au titulaire.

L'accord cadre est renouvelable au maximum une (2) fois pour douze (12) mois, par tacite reconduction.

Avant la reconduction, l'accord cadre peut être dénoncé par le représentant du pouvoir adjudicateur par l'envoi d'un courrier avec accusé de réception au plus tard deux (2) mois avant la fin de la période initiale.

2.2.5 – Option (Variante obligatoire)

Le représentant du pouvoir adjudicateur ne prévoit pas d'option.

2.2.6 – Variantes facultatives

La présente consultation n'autorise pas les variantes facultatives

2.3 – Groupements

L'accord cadre pourra être attribué à un opérateur économique seul ou à un groupement d'opérateurs économiques.

Dans le cadre de la consultation, l'acheteur n'autorise pas le candidat, pour chaque lot, à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques.
- en qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

– DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

2.4 Information des candidats

2.4.1 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Il contient les documents suivants :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- un acte d'engagement (AE) par lot, document à compléter ;
 - Annexe 1 : bordereau de prix unitaires (BPU) par lot, à compléter

Plateforme régionale des achats PACA – Accord-cadre de petits travaux de CVC et de plomberie pour les services de l'État et de certains établissements publics de l'État en région Paca
Préfecture de la région PACA – Secrétariat général pour les affaires régionales
Place Félix Baret – 13 282 MARSEILLE Cedex 06
Standard : 04 84 35 40 00 – sgar@paca.pref.gouv.fr

- Annexe 2 : Liste des Établissements publiques;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots ;et ses annexes
 - Annexe 1 Carte arrondissement de Marseille
 - Annexe 2 Carte Bouches-du-Rhône
 - Annexe 3 Clause accès de l'administration pénitentiaires
 - Annexe 4 Procès Verbale de réception de travaux
 - Annexe 5 Liste des Établissements publiques adhérents
 - Annexe 6 Trame de tableau de bilan financier pour bilan trimestriel, annuel ou de fin d'accord-cadre
-
- les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP), et ses annexes, commun à tous les lots;
- le cadre de mémoire technique (CMT) par lot;

2.4.2 Modification de détail des documents de la consultation

Des modifications de détail peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

Les modifications ne pourront être communiquées directement qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier sur PLACE. Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres. Seule, la dernière offre déposée est prise en compte.

2.4.3 Questions – Réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires au plus tard 10 jours calendaires avant la date de remise des offres sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marchespublics.gouv.fr>.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, envoyées en temps utile, sur les documents de la consultation sont transmises aux candidats dûment identifiés au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres et déposés sur PLACE sous forme d'un document Question-réponse

NOTA IMPORTANT :

Aucune question ne sera traitée directement par téléphone, courriel ou courrier.

3.2.1 Présentation de la candidature

3 types de format de candidatures sont possibles :

- Candidatures via le document Unique de Marché Européen (DUME)
- Candidatures via MPS
- Candidatures via le DC1

Dans tous les cas , le candidat devra renseigner à l'appui de sa candidature :

Plateforme régionale des achats PACA – Accord-cadre de petits travaux de CVC et de plomberie pour les services de l'État et de certains établissements publics de l'État en région Paca
 Préfecture de la région PACA – Secrétariat général pour les affaires régionales
 Place Félix Baret – 13 282 MARSEILLE Cedex 06
 Standard : 04 84 35 40 00 – sgar@paca.pref.gouv.fr

- La liste de références de prestations similaires réalisées les trois dernières années, précisant l'identité des gestionnaires, la nature et l'importance des prestations.
- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux globaux et objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (en détaillant par type et cadre d'emploi (technique ou administratif, cadre ou exécutants, et de contrats : CDI, CDD, intérim...))

En cas de groupement :

- la composition du groupement, avec les coordonnées de chacun des membres du groupement,
- l'identification du mandataire, avec le cas échéant son habilitation à signer l'offre du groupement,

Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME)

La candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME) est autorisée.

Candidatures MPS

Les candidats peuvent compléter le formulaire « MPS » via PLACE.

Il se pré-rempli grâce numéro de SIRET (un seul formulaire est à compléter même pour répondre à plusieurs lots).

Candidatures DC1 et DC2

Si le candidat candidate à plusieurs lots, il peut remettre un dossier de candidature unique à condition de présenter ses capacités professionnelles, techniques et financières lot par lot.

LISTE	OBSERVATIONS
Formulaire DC1 pour les candidats ne répondant pas avec le formulaire « MPS » ou ne disposant pas de numéro de SIRET	<p>Le DC1: Il s'agit de la lettre de candidature jointe au présent dossier de consultation complété dans toutes ses rubriques, daté et signé.(téléchargeable à partir du lien https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)</p> <p>En cas de groupement, la lettre de candidature doit impérativement permettre l'identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de la composition du groupement, avec les coordonnées de chacun des membres du groupement, – du mandataire, avec le cas échéant son habilitation à signer l'offre du groupement, – de la nature du groupement.

<p>Formulaire DC2 complété, daté et signé pour les candidats ne répondant pas avec le formulaire "MPS" ou ne disposant pas de numéro de SIRET et les pièces suivantes :</p>	<p>Des renseignements permettant d'apprécier la capacité et expérience professionnelle et technique du candidat dans la réalisation de prestations similaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> – liste de références de prestations similaires réalisées les trois dernières années, précisant l'identité des gestionnaires, la nature et l'importance des prestations. – déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. – une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (en détaillant par type et cadre d'emploi (technique ou administratif, cadre ou exécutants, et de contrats : CDI, CDD, intérim...)) ; <p>Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut, s'il le juge utile, s'appuyer sur les capacités de ses sous-traitants ou co-traitants. Dans ce cas, il doit justifier de leurs capacités et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.</p> <p>Pour ce faire, il produit les mêmes documents que ceux exigés pour sa candidature ainsi que le contrat de sous-traitance ou un engagement écrit du ou des sous-traitants. En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.</p>
<p>Délégations de pouvoir des personnes habilitées à représenter l'entreprise.</p>	<p>À joindre obligatoirement lorsque le signataire des pièces du dossier est différent du représentant légal de l'entreprise.</p>
<p>Attestation d'assurance</p>	<p>Pour l'année 2024 Preuve d'une assurance pour les risques professionnels</p>
<p>Extrait du K-Bis</p>	
<p>RIB</p>	

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Le candidat doit remettre dans son offre tous les documents demandés sous peine de voir sa candidature rejetée.

3.2.2 Examen des candidatures

Si l'acheteur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

Ce délai est précisé dans la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments seront éliminées.

Les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution du marché sont éliminées.

L'acheteur se réserve la possibilité d'étudier les offres avant les candidatures conformément à l'article R. 2161-4 du code de la commande publique. L'acheteur se réserve la possibilité d'étudier les offres avant les candidatures conformément à l'article R. 2161-4 du code de la commande publique.

2.4.4 Précisions concernant le groupement d'opérateurs économiques

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

La composition du groupement ne peut être modifiée entre la remise des offres et la date de signature du marché

2.4.5 Précisions sur la sous-traitance

La sous-traitance doit être déclarée et acceptée par l'acheteur : au moment de la soumission si elle est connue avant le début du marché ou en cours d'exécution du marché si elle intervient après le début d'exécution des prestations.

Candidature de la sous-traitance hors DUME

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'un des sous-traitants, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

L'opérateur sur lequel s'appuie le candidat peut être un sous-traitant.

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance) dûment rempli et signé par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Ce

formulaire est disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

La sous-traitance doit être déclarée et acceptée par l'acheteur : au moment de la soumission si elle est connue avant le début du marché ou en cours d'exécution du marché si elle intervient après le début d'exécution des prestations.

4– OFFRE

4.1 Présentation de l'offre

La date et l'heure limite de remise des plis sont indiquées sur la page de garde du présent document.

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

L'offre du soumissionnaire comporte à minima les pièces suivantes :

Liste	Observation
Annexe financière n°1 de l'acte d'engagement /contrat: Bordereau de prix unitaire par lot à compléter	Il s'agit de l'ensemble des prestations à chiffrer par lot La version électronique doit être transmise au format initialement transmis par l'acheteur sans modification de la structure (colonnes, lignes, formules...). Format Excel non protégé, sous <u>peine d'irrégularité de l'offre.</u> Pas de PDF.
Le cadre de réponse par lot à compléter	Si le candidat dépose un mémoire technique ou un document distinct du cadre de réponse technique, ce support devra suivre scrupuleusement l'ordre des questions du cadre de réponse technique et reporter le nom du document et la référence de la page ou la réponse est apportée dans le cadre de réponse technique sous <u>peine d'irrégularité de l'offre.</u>
De manière facultative un mémoire technique respectant strictement l'ordre des questions du cadre de réponse technique	
Formulaire ATTR11 (acte d'engagement) par lot à compléter et à signer	Le soumissionnaire doit compléter un acte d'engagement par lot.

	Le soumissionnaire doit compléter l'ordre de préférence d'attribution des lots ; S'il candidate sur plusieurs lots et qu'il est classé premier sur plus d'un lot en présentant des moyens humains identiques, l'acheteur applique la préférence du lot choisi pour confirmer l'attribution de l'accord cadre. Les offres présentées sur les autres lots avec les mêmes moyens humains seront éliminées.
Formulaire DC4 : Déclaration de sous-traitance (si sous-traitant déclaré)	La demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement avec la part des prestations que le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter, notamment à des petites et moyennes entreprises

Le soumissionnaire doit remettre dans son offre tous les documents demandés sous peine de voir son offre rejetée.

Remarque : Il n'est pas demandé aux candidats de renvoyer signé le CCAP, le CCTP joints au DCE, pour attester qu'ils en ont pris bonne connaissance. Le fait d'avoir transmis une réponse, notamment d'avoir daté et signé l'AE (ATTRII), en atteste pour tous les documents de la consultation et l'engage.

Néanmoins, ces pièces font partie intégrante du marché et ne peuvent en aucune façon être modifiés par les candidats.

Le candidat peut compléter son offre avec les documents suivants s'il en dispose avant la date limite de remise des offres :

Le RIB	
Extrait du K-BIS	
Les certificats de régularité fiscales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> – le certificat attestant la souscription des déclarations et paiements prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales pour l'année N-1 ; – le certificat attestant de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L 243-15 du code de sécurité sociale délivré par l'agence centrale des organismes de sécurité sociale datant de moins de 6 mois.
Liste nominative des salariés étrangers (le cas échéant)	
Attestation d'assurance	Pour l'année 2024 Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Délégations de pouvoir des personnes habilitées à représenter l'entreprise.	À joindre obligatoirement lorsque le signataire des pièces du dossier est différent du représentant légal de l'entreprise
---	---

4.2 Délai de validité des offres

La durée de validité des prix est fixée à cent quatre-vingts jours (180 jours) à compter de la date limite de dépôt des offres.

4.3 Examen des offres

Les soumissionnaires sont informés que l'acheteur peut examiner les offres avant les candidatures en vertu de l'article R 2161-4 du Code de la commande publique.

Les offres inappropriées ou inacceptables, sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut demander au(x) soumissionnaire(s) ayant fait une offre irrégulière de régulariser son (ses) offre(s) dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4.4 Critères d'attribution des offres

Critère Prix 40 %

Le prix est noté sur 40 **points**, répartie de la manière suivante :

Une note de 20 sera attribuée à l'offre de prix la moins disante, calculée sur la base d'une sélection de plusieurs chantiers masqués établis à partir du BPU de l'offre.

Les autres offres sont notées sur la même sélection de chantiers masqués selon la formule suivante
 $20 \times (\text{offre la moins disante} / \text{offre jugée})$

Une note de 8 sera attribuée au coefficient Batiprix le moins disant,

Note sur le coefficient Batiprix = $8 \times (\text{coefficient de l'offre conforme la moins-disante jugé} / \text{coefficient jugé})$

Une note de 5 sera attribuée au forfait d'urgence sur la base d'un chantier masqué,

Note du forfait d'urgence = $5 \times (\text{somme des forfaits d'urgence la moins-disante jugé} / \text{somme des forfaits d'urgence jugé})$

Une note de 7 sera attribuée aux forfaits de déplacement indiqué dans le BPU

Note du forfait déplacement : $7 \times (\text{somme forfaits déplacement la moins-disante jugé} / \text{somme des forfaits déplacement jugé})$

0- 10 000€ 3 pts

10001-20000€ 2pts

20001-50000€ 2pts

Critère Technique 60 %

Le candidat produit un mémoire technique en respectant le présent cadre qui ne dépassera pas 15 pages. Son mémoire technique constitue la justification de l'offre au regard du critère suivant : VALEUR TECHNIQUE (60 % de la note finale)

Ce document doit obligatoirement être renseigné sans modifier la trame du cadre – mais en pouvant la compléter – et joint à l'offre. Il peut être accompagné de tout document utile, apportant des précisions aux réponses formulées dans la limite de 10 pages.

La valeur technique est notée sur **60 points**, au travers du cadre de réponse, répartie de la manière suivante :

A – Sous-critère PILOTAGE ET EXÉCUTION DU LOT sur 40 (40 points) :

L'offre du soumissionnaire est analysée selon:

A.1 – 15 pts

Le candidat décrit l'**organisation interne pour satisfaire les demande de travaux** des services prescripteurs ;

- Procédure pour assurer le pilotage de l'accord-cadre , procédure pour assurer le pilotage des interventions pour chaque service bénéficiaire (accès, sécurité, suivi, sav...), Procédure de traitement de la réception de la demande de travaux à l'émission du devis. Procédure de facturation après réception ; **5 points**
- Méthode du candidat pour gérer le suivi des travaux, la transmission des consignes, la réception dans la réalisation du compte rendu/réception de chaque intervention et exemple de compte rendu ; ; **5 points**
- Méthodologie du candidat pour gérer les interventions d'urgence. . **5 points**

A.2 – 15 pts

Le candidat décrit les **moyens humains dans l'exécution administrative et technique** du lot, en cohérence avec les prix qu'il propose et le nombre de sites concernés + CV :

- Personnels affectés à l'administration du lot ; **5 points**
- Pertinence de son organisation par rapport aux contraintes géographiques et techniques du lot ; **5 points**
- Personnels techniques affectés au lot. **5 points**

A.3 – 10 pts

Le candidat décrit ses **méthodes de travail** pour les activités techniques du lot, conformément aux règles de l'art et de l'ensemble des stipulations des pièces du marché et de ses annexes :

- méthode d'organisation envisagée pour l'exécution de plusieurs bons de commande simultanés et modalité de recours à la sous-traitance ;(schéma) – **10 points**

B- Sous critère sur INNOVATION ET RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE (20 points) :

L'offre du soumissionnaire est analysée selon:

B.1 – 10 pts

Description des mesures mise en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de son activité liée au présent accord-cadre

Qu'elles sont les mesures portant sur les actions visant à améliorer la performance en matière de protection de l'environnement du candidat en termes d'équipements techniques mis en œuvre pour l'exécution des prestations (utilisation de véhicules propres par exemple)

B.2 – 10 pts

Gestion des déchets produits lors de l'exécution des prestations (utilisation de filières de recyclage, gestion du tri)

-mécanisme de recyclage des déchets de chantier (de la sortie du chantier à la prise en charge par la société de traitement) – **5 points**

-Le soumissionnaire décrit sa méthodologie pour la mise en œuvre des dispositions de l'article 5.13 du CCTP, par lesquelles le candidat favorise le réemploi de matériels dont l'état est considéré satisfaisant, dans une démarche d'économie circulaire – **5 points**

7 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'acheteur demandera aux soumissionnaires auquel il est envisagé d'attribuer l'accord cadre :

- le certificat à jour attestant la souscription des déclarations et paiements prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ;
- le certificat de moins de 6 mois attestant de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L 243-15 du code de sécurité sociale délivré par l'agence centrale des organismes de sécurité sociale ;
- RIB ou le RIP ;
- Extrait Kbis
- Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle à jour ;
- la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et travaillant directement ou indirectement pour le présent marché ;
- délégations de pouvoir des personnes habilitées à représenter l'entreprise.
- Déclaration sur l'honneur de ne pas entrer dans un des cas interdisant de soumissionner à un contrat de la commande publique.

L'acheteur se réserve la possibilité de faire signer l'acte d'engagement au stade de l'attribution si des précisions sont apportées à ce dernier ou si des erreurs ou des omissions figurent sur la version déposée dans l'offre. L'attributaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise. L'acheteur se réserve également la possibilité de faire signer les BPU, le cadre de mémoire technique et l'offre du titulaire.

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre n'est pas tenu de fournir les justificatifs et moyens de preuve déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Dans ce cas, il indique, dans sa candidature ou son offre, les documents concernés ainsi que la référence de la ou des consultations(s) pour la ou lesquelles les documents ont déjà été transmis.

8 – MISE AU POINT

Il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre de clarifier les aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

9 – DÉPÔT DES PLIS

La présente consultation est référencée sur le site www.marches-publics.gouv.fr. Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires auront la possibilité de consulter les avis publiés sur le site, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à son propos, déposer leur offre et être tenus informés des rejets éventuels.

Pour cela, les soumissionnaires doivent se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation y est également disponible afin de faciliter le maniement de la plate-forme.

A. Certification :

La candidature et l'acte d'engagement peuvent être signés par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au référentiel intersectoriel de sécurité et référencé sur la liste établie par le ministre chargé de l'économie, des finances et de l'emploi disponible sur le site www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/

B. Dépôt des plis :

Les candidatures et les offres transmises sont remises par voie électronique et peuvent être signées par l'entreprise au moyen d'un certificat de signature électronique ; le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant la capacité pour engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Il est rappelé que les plis sont déposés jusqu'à la date de remise des plis indiquées en page de garde du présent document. Les plis sont horodatés par la PLACE (plateforme des achats de l'État); tout pli qui parvient au-delà de ce délai sera considéré comme hors délai.

Format des fichiers :

Les dossiers de candidature et d'offre sont présentés sur deux fichiers distincts.

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « .doc », « .xls », « .pdf » ou tous formats de logiciels libres
- À ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe »
- À ne pas utiliser certains outils, notamment les macros.

Dans le cas d'un fichier incompatible avec les logiciels de l'administration, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander au soumissionnaire l'envoi du document par tout moyen à sa convenance dans un délai de 48 heures.

Anti-virus :

Plateforme régionale des achats PACA – Accord-cadre de petits travaux de CVC et de plomberie pour les services de l'État et de certains établissements publics de l'État en région Paca
Préfecture de la région PACA – Secrétariat général pour les affaires régionales
Place Félix Baret – 13 282 MARSEILLE Cedex 06
Standard : 04 84 35 40 00 – sgar@paca.pref.gouv.fr

Les soumissionnaires s'assurent avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre doit être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus.

Si un virus est détecté, et à défaut de réparation tentée ou réussie par le pouvoir adjudicateur, le pli est considéré comme n'ayant pas été reçu. Le soumissionnaire en est averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

C. Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent adresser également au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde présentée sur support papier ou support physique électronique dans le respect des mêmes délais imposés.

La copie de sauvegarde est transmise sous pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ». Si un virus est détecté sur les candidatures ou offres transmises par voie électronique ou si elles ne sont pas parvenues au pouvoir adjudicateur dans le délai imposé ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le pouvoir adjudicateur, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde.

D. Remarques complémentaires :

- Les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification.
- L'administration s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles imprimés sur papier et conservés dans les locaux du pouvoir adjudicateur et dans ce cas sont les seuls faisant foi sous cette forme.
- Les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :
 - manuel d'utilisation
 - conditions générales d'utilisation
 - pré requis techniques

Ces documents décrivant l'utilisation du site www.marches-publics.gouv.fr font partie intégrante du règlement de consultation.

10 – JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE CONTENTIEUX

En cas de litige, le droit français est seul applicable et les tribunaux français seuls compétents.

La juridiction compétente est le tribunal administratif de Marseille dont les coordonnées sont les suivantes :

Tribunal administratif de Marseille
31 rue Jean-François Leca
13002 Marseille
Téléphone : 04 91 13 48 13
Télécopie : 04 91 81 13 87
Courriel : greffe.ta-Marseille@juradm.fr

Le Tribunal administratif de Marseille peut aussi être saisi par l'application télérécourse citoyens qui est accessible à partir du site www.telerecours.fr.